ILD 9

Les Contrats d'Objectifs et de Performances sont mis en œuvre

ILD 9	Les Contrats d'Objectifs et de Performances sont mis en œuvre			
Type d'ILD	**Extensibilité**	**Unité de mesure**	**Montant total alloué (USD)**	**En % du montant total du financement**
Produit	Oui	Texte	18,500,000	4,72%
Période	**Valeur**		**Montant alloué (USD)**	**Formule**
Valeur de référence	0			
Année 1 Janvier-décembre 2023	RLD 9.1 : MENA a formé l'ensemble des DRENAs au mécanisme des COPs.			RLD 9.1 : 700,000 dollars pour la dissémination du rapport de formation
Année 2 Janvier-décembre 2024	RLD S9.2 : Le MENA a développé « le document cadre des COP collège »		RLD S9.2: 200,000 USD	RLD RLDS9.2 : Décaissement de 200,000 USD pour le développement du document cadre des COP-collège
Année 3 Janvier-décembre 2025				
Année 4 Janvier-décembre 2026	RLD 9.3 : Le MENA a signé 41 COP et a transféré le fond initial de démarrage aux DRENA pour leur mise en œuvre (selon un mécanisme d'allocations des fonds) RLD 9.4 : MENA a formulé un rapport d'évaluation des structures selon le mécanisme de suivi et contrôle des COPs dans les 41 DRENA RLD S9.5 : Les Collèges signé leur COP avec les DRENA et ont reçu le fond initial de démarrage pour leur mise en œuvre.		RLD 9.3 : 10,250,000 RLD 9.4 : 2,050,000 RLD S9.5 : 2,800,000	RLD 9.3 : 250 000 dollars pour chaque COP signé jusqu'à un maximum de 41 RLD 9.4 : 50,000 dollars pour chaque rapport d'évaluation jusqu'à un maximum de 41 rapports RLD S9.5 : 7 000 dollars pour chaque COP de collège signé jusqu'à un maximum de 400 collèges
Année 5 Janvier-décembre 2027				

ILD 9	Les Contrats d'Objectifs et de Performances sont mise en œuvre
Description	Cet ILD vise à inciter le gouvernement à renforcer les principes de déconcentration et de redevabilité de la gestion de l'éducation. Il doit permettre aux entités déconcentrées – notamment les DRENA - de renforcer leurs compétences en termes de pilotage de l'éducation dans leur secteur tout en rendant compte des activités qu'ils ont menées et des résultats obtenus. Cet ILD incite MENA à transférer davantage de fonds vers les DRENA tout en développant des mécanismes favorables à la reddition des comptes. Dans le même temps, cet ILD incite le gouvernement à aller encore plus loin dans l'institutionnalisation des contrats de performances au collège.

Source de données/Agence	MENA, DRENA, DAF
Entité de vérification	Agent de vérification indépendant
Procédure	RLD 9.1 : La vérification sera basée sur l'examen du rapport de formation (fourni par l'inspection générale) pour confirmer que tous les DRENA (41) ont été informées et formées à la mise en œuvre des COP. La formation doit permettre aux DRENA de connaître l'approche et les outils du COP et inclure une simulation. RLD S 9.2 : La vérification sera basée sur l'examen des documents pertinents (document cadre des COP validé par l'inspection générale). Le document cadre doit notamment préciser (i) les objectifs du dispositif COP collège(ii) les modalités de mises en œuvre, (iii) les modalités de renforcement des compétences des chefs d'établissements, (iv) la liste des activités éligibles du plan d'action (PA) des DRENA, (v) les modalités de financement des PA collèges, (vi) les indicateurs de suivi du PA collèges dont l'obligation d'intégrer un indicateur sur le taux de rétention des filles. RLD 9.3 : La vérification sera basée sur l'examen des documents pertinents (COP signé et preuve du transfert des fonds du MENA aux DRENA) pour confirmer que les DRENA ont signé leur COP et reçu leur première allocation conformément au mécanisme défini et validé par le MENA dans le cadre de la composante IPF. Le décaissement des DLR se fait par tranche de 6 DRENA, jusqu'à un maximum de 41 dans le cadre du Programme. RLD 9.4 : La vérification sera basée sur l'examen des documents pertinents (rapport d'évaluation formulé par l'Inspection Générale) pour confirmer que les structures déconcentrées ont fait l'objet d'évaluations opérationnelles et de performance selon le mécanisme de suivi défini et validé par le MENA dans le cadre de la composante IPF. Le décaissement du RLD se fait par tranche de 6 rapports de performance des OPC, jusqu'à un maximum de 41 dans le délai du Programme. RLD S9.5 : Les collèges sélectionnées doivent être identiques à celles définies dans le RLD S3.3. Les collèges visés sont les collèges dont une liste mise à jour doit être fournie au vérificateur indépendant. La vérification sera basée sur l'examen des documents pertinents, c'est-à-dire un OPC signé et la preuve du transfert de fonds du MENA au collège. Les DLR sont déboursés par tranches de 50 collèges, jusqu'à un maximum de 400 dans le cadre du programme.

(**Source** : PAD, avril 2024)